

## COMMUNIQUE

La direction de publication de la Semaine Guyanaise apporte un démenti quant aux informations diffusées par le Club de la Presse de Guyane et distillées dans les médias concernant la situation de son rédacteur en chef et de son journaliste d'investigations : Messieurs Jérôme VALLETTE et Frédéric FARINE.

En janvier dernier, pour des raisons d'opportunité de calendrier, le directeur de publication a demandé au rédacteur en chef et au journaliste de reporter la parution d'un article consacré à la société REXMA.

Cet article est de fait bien paru, comme prévu, 15 jours après, dans les colonnes du journal sans que la direction de publication n'y ait changé la moindre virgule.

**Il est donc mensonger d'évoquer une quelconque censure de sa part.**

Cette affaire, qui en fait n'en était pas une, a ainsi fait l'objet d'une large publicité de la part de ces deux journalistes tant en Guyane qu'au niveau national.

**La direction de publication a donc subi un grave préjudice moral.**

En conséquence, la direction a pris la décision de sanctionner ces deux personnes pour propagation d'informations mensongères à son égard. Les faits auraient pu justifier un licenciement, mais la direction a choisi la clémence.

Accuser, de façon honteuse, son patron de censure n'est en effet pas banal !

Pendant la procédure disciplinaire, les intéressés se sont mis en congés de maladie et le sont toujours depuis.

De plus, ils ont conservé le matériel professionnel, propriété de l'entreprise, lequel n'a pas été rendu, ce qui n'est pas sans créer des perturbations au sein du journal. Un des matériels a finalement été rendu (*ordinateur portable et puce téléphonique*) par le rédacteur en chef qui a pris le soin d'effacer toutes les données qui s'y trouvaient.

La Semaine Guyanaise ne pratiquant pas de subrogation en matière de salaires, c'est donc la Sécurité Sociale qui se substitue et assure le paiement desdits salaires. Il semblerait qu'un retard de versement de la CGSS soit actuellement constaté par les bénéficiaires.

La direction du journal n'a rien à voir avec ce différend entre la Sécurité Sociale et ces personnes. Par ailleurs, les salariés ne nous ont pas remis leur relevé d'indemnisation par la CGSS afin que nous puissions assurer le complément de salaire.

Cette affaire, qui de fait n'aurait jamais dû exister, prend donc des proportions aussi intolérables qu'extravagantes.

La Semaine Guyanaise s'insurge quant à la publicité qui en est faite et qui porte atteinte gravement au sérieux et à la régularité dont elle à toujours fait preuve, depuis maintenant plus de 32 ans.



Alain CHAUMET  
Directeur de publication